MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 13 novembre 2015

PREAVIS N° 10/2015

Demande de crédit pour financer des transformations au collège du Sépey

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de soumettre à votre approbation une demande de crédit pour financer le réaménagement au collège du Sépey, bâtiment Sud (grande salle), de 3 salles pour les spécialistes psychologue, psychomotricienne et logopédiste en milieu scolaire (PPLS), de locaux sanitaires, de 2 classes spéciales, d'une classe d'économie familiale et l'agrandissement du secrétariat ainsi que le raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD).

2. Historique

Le bâtiment Sud (grande salle) du collège du Sépey, propriété de la commune d'Ormont-Dessous, compte aujourd'hui 1 bureau pour la direction, 1 bureau pour le secrétariat, 1 local pour l'infirmière scolaire, 1 salle de travaux manuels, 1 salle de science, 1 classe, 1 coin cuisine, diverses annexes et une salle de gymnastique.

Ces locaux sont occupés par le directeur de l'Etablissement scolaire Les Ormonts - Leysin (ESOL) ainsi que par ses secrétaires et par des élèves des degrés primaires. Ils ont accueilli durant de nombreuses années la salle de travaux manuels et la salle de science. Cette occupation a pris fin à la rentrée scolaire 2015-2016 lors de l'ouverture du collège d'Aigremont au Sépey.

3. Estimation des besoins scolaires

Appréciation du directeur de l'ESOL

La LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) et son RLEO (règlement d'application) du 7 juin 2011 fixent un certain nombre de règles qui ont des conséquences directes sur le nombre et le type de locaux qui doivent être mis à disposition afin de répondre aux exigences. Ce sont notamment :

Effectif des classes (LEO art. 78 et RLEO art. 61)

Au degré primaire, l'effectif doit se situer entre 18 et 20 élèves. Si l'effectif dépasse durablement de deux unités le nombre d'élèves maximum, des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre (assistanat en classe, partage de la classe en deux groupes durant quelques périodes hebdomadaires, ...). Elles peuvent aller jusqu'au dédoublement d'une classe.

Cette année, les classes de 3-4P et 5-6P du Sépey présentent des effectifs respectivement de 23 et 21 élèves. Au nombre d'élèves (et de situations particulières) s'ajoute la complexité des classes multiâges ce qui a nécessité de mettre en place de l'assistanat en 3-4P à hauteur de 6 périodes hebdomadaires et un dédoublement pour l'allemand en 5-6P (2 périodes hebdomadaires). Pour les 5-6, des discussions sont en cours afin d'offrir de l'assistanat à hauteur de 4 voire 6 périodes hebdomadaires.

Pour rappel, le regroupement dans des classes multiâges est possible (LEO art. 80 et RLEO art. 62) et répond à la nécessité de garder un nombre de classes « raisonnable » au vu des effectifs et de l'enveloppe attribuée à chaque établissement.

Pour rappel également, l'ESOL est au bénéfice de deux dérogations accordées par le département et qui ont permis la création de classes multiâges en 5-6P aux Diablerets, au Sépey ainsi qu'à Leysin conformément aux articles LEO et RLEO mentionnés ci-dessus.

Appui pédagogique (LEO art. 99 et RLEO art. 71)

Lorsque des élèves ne peuvent pas atteindre les objectifs fixés par le Cadre Général de l'Evaluation (CGE) ou qu'ils se trouvent en difficulté face à un apprentissage, ils sont mis au bénéfice de mesures relevant de la pédagogie différenciée dont les appuis.

Ceux-ci sont donnés ponctuellement et ont lieu sur le temps prévu à la grille horaire.

Nous comptons actuellement une vingtaine d'élèves, tous degrés confondus, suivis dans le cadre de l'appui sur le site du Sépey. Ils sont pris en charge la plupart du temps individuellement ou par petits groupes excédant rarement 4 à 6 participants.

Ces appuis ne peuvent pas se donner en classe (concentration, perturbation, ...) d'où la nécessité de se diriger dans un local adéquat avec souvent du matériel adapté.

Pédagogie spécialisée (LEO art. 100 et 101 et RLEO art. 72 et 73)

En présence de grosses difficultés d'ordre cognitif voire comportemental, il est nécessaire de mettre en place des mesures relevant de la pédagogie spécialisée. Cela implique notamment la nécessité d'adapter les objectifs d'apprentissage, les évaluations voire d'élaborer un Programme Pédagogique Individualisé (PPI). Ce travail est mené le plus souvent en étroite collaboration avec les PPLS (Psychologue, Psychomotricienne et Logopédiste en milieu Scolaire) par des enseignants et/ou des éducateurs spécialisés qui pratiquent la plupart du temps une prise en charge individuelle. Ceci se fait généralement hors classe dans un local accueillant divers matériels répondant aux besoins spécifiques de chaque élève suivi. Une dizaine d'élèves du Sépey sont suivis actuellement par le GPS (Groupe de Pédagogie Spécialisée).

Cours intensifs de français (LEO art. 102 et RLEO art. 74)

Dispensés individuellement, en groupes ou classes d'accueil, ces cours s'adressent aux élèves allophones. La très grande hétérogénéité de ces groupes nous contraint à diversifier les dispositifs mis en place et qui peuvent se résumer en 3 axes principaux :

- *Le CIF (Cours Intensif de Français) dispensé individuellement ou par tous petits groupes aux élèves 1P à 4P.*
- *Le Groupe Accueil en charge des élèves de 5P à 11S. Ce groupe s'est étoffé ces deux dernières années et avec la localisation du cycle 3 au Sépey, il a naturellement été transféré depuis Leysin.*
- *Le CIA (Cours Intensif d'Allemand) est mis en place pour les élèves intégrant le système scolaire vaudois et qui n'ont jamais été au bénéficie d'un enseignement en allemand.*

Ces trois mesures, présentes au sein de l'ESOL, requièrent évidemment des ressources et des espaces dédiés.

Si, à l'heure actuelle, le Groupe Accueil a pu être placé dans l'ancienne salle informatique de l'annexe et que CIF, GPS, Appui et dédoublements partiels des 3-4P et 5-6P se partagent l'ancienne salle de classe (dont l'espace a été « divisé » en deux afin de répondre aux nombreuses demandes), force est de constater que cette situation provisoire ne pourra donner entière satisfaction à l'avenir.

Il convient en outre de préciser que le collège d'Aigremont n'offrira plus qu'une salle de dégagement dès la rentrée scolaire prochaine. Les deux salles spéciales (ou salles d'appui) prévues dans ce projet s'avèreront indispensables et leur taux d'occupation estimé sera supérieur à 75%. De plus, il n'est pas exclu qu'avec les contraintes liées à l'alignement des OS (Options Spécifiques en VP) et des OCOM (Options de Compétences Orientées Métiers en VG), certains cours avec des effectifs faibles (latin, économie) soient donnés dans ces locaux.

L'opportunité offerte par les travaux de transformations est à saisir afin de pouvoir offrir à nouveau des cours d'Education Nutritionnelle (EDN) en complément aux ACM (Activités Créatrices Manuelles). Dans une réflexion plus globale touchant à la santé communautaire et aux actes de prévention qui peuvent y conduire, le fait de sensibiliser nos élèves à la nécessité de pouvoir bien se nourrir tout comme le fait d'aborder d'autres goûts, d'autres saveurs constituent indéniablement un apport bienvenu sinon primordial. Selon les premières projections, il apparaît que l'espace est suffisant pour pouvoir offrir cet enseignement à un maximum de huit élèves. Pratiquement, cet espace pourra facilement être occupé 8 à 12 périodes hebdomadaires par le cycle 3 sans compter les extensions possibles à des cours facultatifs, à l'utilisation par le primaire ou des cours du soir très demandés.

Quant aux locaux prévus pour les PPLS et l'infirmière scolaire, ils s'avèrent également indispensables. A l'heure actuelle, avec un seul local (pour trois intervenants), les contraintes organisationnelles sont nombreuses et ne permettent pas toujours une prise en charge optimale des élèves. Si l'infirmière a pu, momentanément, occuper le bureau d'Aigremont, ce dernier ne répond nullement aux besoins. D'autre part, ces locaux s'avéreront précieux car ils offriront autant d'espaces possibles pour les entretiens individuels que médiateurs, spécialistes ou direction mènent régulièrement et qui nous obligent, aujourd'hui, à de fréquentes « collisions » de lieux et de dates.

Enfin, le secrétariat actuel ne répond plus aux exigences de l'ESOL et il est indispensable que les secrétaires puissent bénéficier d'un espace adapté avec comptoir d'accueil, zone tampon, places de travail « à l'abri ». Il n'est en effet pas évident de traiter des situations délicates alors même que tout un chacun a un accès quasi libre au secrétariat.

Qui plus est, une réorganisation de cet espace nous permettrait d'accueillir un ou une apprenti(e) ce qui constituerait ici également un apport non négligeable.

Il est encore à noter que l'établissement scolaire a enregistré plus de 50 arrivées d'élèves en 2 ans (471 élèves en octobre 2013, 526 aujourd'hui).

Prévisions pour les trois prochaines années scolaires :

2016 – 2017 : 551 élèves
2017 – 2018 : 553 élèves
2018 – 2019 : 558 élèves

Ceci sans compter bien sûr les nouvelles arrivées (habitants et migrants) dont la tendance est à la hausse.

Ces répartitions sont très inégales et les premières projections font état, par exemple, de la nécessité d'ouvrir à court terme une deuxième classe 1-2P aux Diablerets. Au Sépey, la situation est critique pour 2018 – 2019 puisque on se retrouverait avec 24 élèves en 1-2P. Le dédoublement apparaît comme inéluctable dans ce cas également.

Le réaménagement du collège du Sépey est donc une nécessité compte tenu des missions auxquelles l'école doit faire face aujourd'hui et demain.

4. Etat actuel du bâtiment et améliorations nécessaires

D'une manière générale, l'immeuble est en bon état.

Constat :

- Les installations sanitaires sont vétustes. Le nombre de WC n'est plus conforme aux normes en vigueur.
- L'installation électrique et l'éclairage doivent être modifiés, réadaptés et remplacés (augmentation de puissance).
- Les sols des anciennes salles de classe sont en bon état dans la situation actuelle. Ils seront retouchés une fois la construction des cloisons effectuée.
- Les parois nécessitent un rafraîchissement.
- La création de la salle d'économie familiale nécessite un investissement conséquent en mobilier de cuisine.
- La citerne à mazout n'est plus conforme.

5. Projet

Le projet consiste à mettre en conformité les locaux sanitaires et les installations selon les normes en vigueur.

Réaménagement de 2 salles de classe d'appui pédagogie spécialisée, de 2 salles PPLS, d'une salle d'économie familiale avec 4 postes de travail, l'agrandissement du secrétariat et le raccordement au réseau de chauffage à distance.

6. Planification des travaux

Sous réserve de la décision du Conseil communal et du délai référendaire, les travaux pourraient se dérouler comme suit :

- Février 2016 Adjudication des travaux
- Mars 2016 Début des travaux
- Fin juin 2016 Fin des travaux
- Juillet 2016 Aménagement du mobilier
- Août 2016 Rentrée des classes

7. Descriptif des travaux

Travaux préparatoires

Démolition des parois des locaux sanitaires ; dépose et évacuation double porte entre la salle de dégagement 2 et le couloir ; dépose et évacuation simple porte entre la salle de dégagement 1 et la cuisine ; dépose et évacuation simple porte réception-secrétariat ; dépose et évacuation rideau métallique local matériel ; démolition et évacuation galandage réception-secrétariat ; dépose et évacuation équipement de cuisine et bar rez inférieur.

Maçonnerie et béton armé

Forages pour les conduites sanitaires et chauffage. Création d'une ouverture en façade pour fenêtre supplémentaire.

Installations électriques

Adaptation des installations existantes et mise en conformité aux normes en vigueur.

Adaptation du tableau général et augmentation de puissance. Alimentation cuisines, éclairage et hottes des cuisines, alimentation monoblocs cuisines ventilation.

Remplacement des luminaires.

Installations chauffage

Adaptation des installations dépose et repose des radiateurs, amenée du réseau de chauffage depuis le collège d'Aigremont. Démontage chaudière existante et évacuation, remplissage sable citerne existante. Création d'une sous-station CAD y compris raccords, conduites et isolations ; taxe de raccordement selon préavis 7/2015.

Installations sanitaires

Réseaux et raccordements cuisines et poste d'eau infirmerie. Fourniture et pose de nouveaux appareils (7 WC, 4 lavabos, 2 urinoirs).

Agencement de cuisine

4 modules cuisines élèves, blocs de rangements, appareils (fours, plans de cuisson, hottes, congélateurs, réfrigérateurs).

Plâtrerie - Peinture - Plafonds suspendus

Galandage plâtre rez inférieur et rez supérieur ; rhabillages et reprise crépis ; rafraîchissement des parois par dispersion qualité lavable. Peinture diverse et retouches. Plafonds suspendus dans les WC.

Menuiserie

Fourniture et pose fenêtre salle de dégagement n°2 ; fourniture et pose d'une porte EI30 ; fourniture et pose de cloisons sanitaires ; fourniture et pose du desk réception - secrétariat.

Carrelage

Picage faïence murs cuisine et locaux sanitaires ; préparation murs après picage ; niveline sur carrelage existant ou chapes. Fourniture et pose de carrelage.

8. Coûts

Nous avons été dans l'obligation d'effectuer un diagnostic amiante pour un montant de Fr. 2'190.00. Ce diagnostic s'est avéré négatif.

Le coût total de l'infrastructure s'élève à Fr. 774'414.80. Cette somme a été déterminée sur la base des offres rentrées ; les adjudications seront faites lors de l'obtention du crédit.

Les coûts liés aux différentes rubriques sont les suivants :

Désignation des travaux	*Montants TTC*	*% du total*
Travaux préparatoires, démolition, maçonnerie, canalisations, prêt à poser le carrelage	59'600.00	
Installations électriques	67'401.00	
Augmentation puissance	6'394.00	
Installations sanitaires	35'605.00	
Installations chauffage	5'015.00	
Ventilation WC et cuisine	9'850.00	
Agencement cuisine	91'940.00	
Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds	50'000.00	
Menuiserie	15'220.00	
Carrelages	49'800.00	
Nettoyage	4'000.00	
Sous total	***394'825.00***	***52,61%***
Complément pour adaptation réseau chauffage		
Démontage et assainissement	9'023.00	
Création sous station CAD	73'400.00	
Taxe de raccordement	250'976.80	
Sous total	***333'399.80***	***44,43%***
Diagnostic amiante	2'190.00	
Honoraires	10'000.00	
Frais architecte	10'000.00	
Sous total	***22'190.00***	***2,96%***
Divers et imprévus	24'000.00	
Total	**774'414.80**	
Total arrondi	**775'000.00**	

9. Financement

Les travaux seront financés par l'emprunt et amortis sur une durée de 30 ans.

Les charges de cet investissement seront assumées en partie par la location des locaux à l'AISOL.

10. Conclusions

La Municipalité souhaite poursuivre ses efforts dans le domaine scolaire et, après l'important dossier du collège d'Aigremont, elle vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 10/2015 du 13 novembre 2015,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 775'000.00 TTC pour financer des transformations au collège du Sépey ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic — La Secrétaire

Annie Oguey — Isabelle Mermod Gross

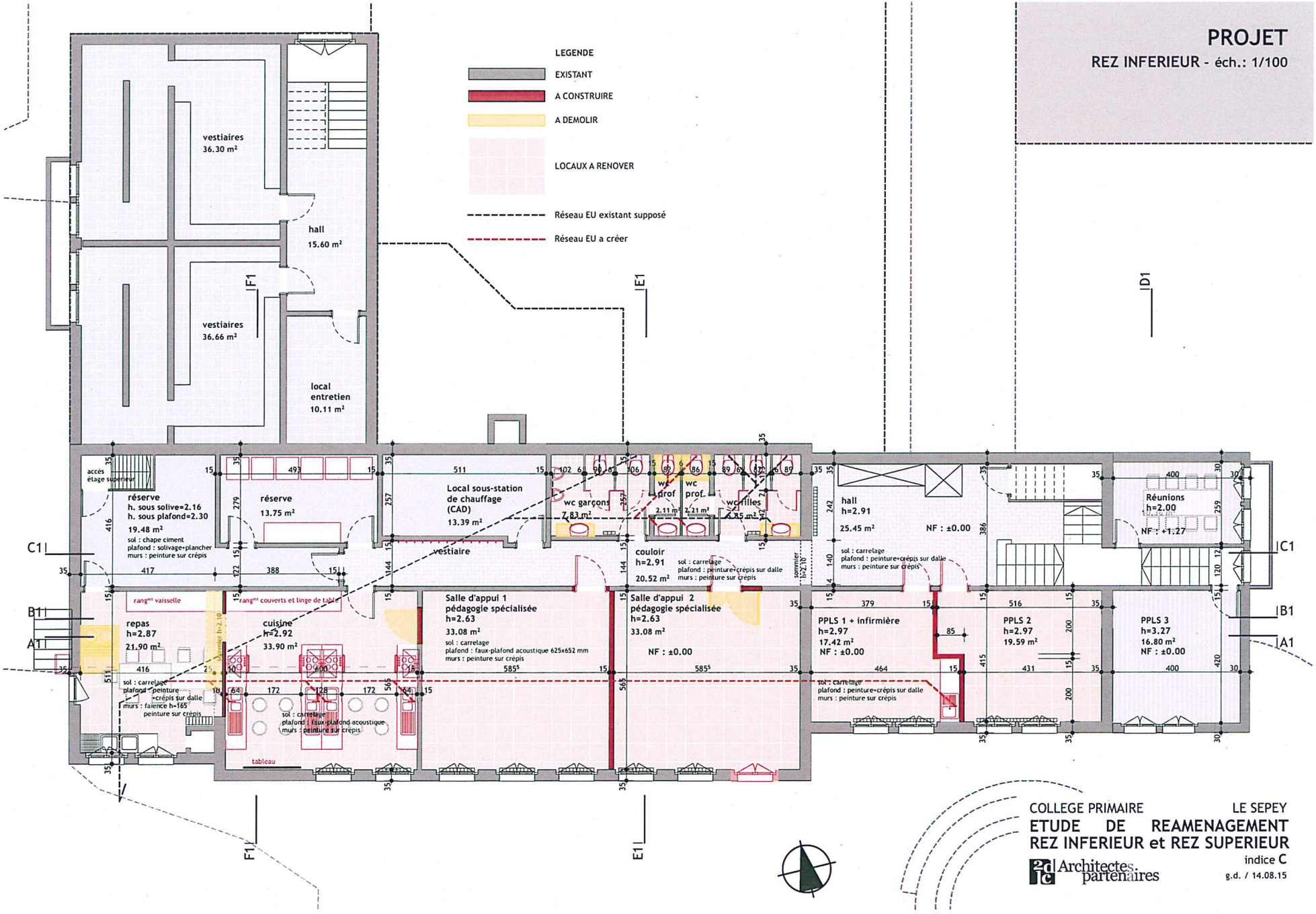
Annexes : Plans rez inférieur et rez supérieur

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2015

Déléguée municipale : Mme Gretel Ginier, Municipale

PROJET

REZ INFERIEUR - éch.: 1/100



COLLEGE PRIMAIRE — LE SEPEY

ETUDE DE REAMENAGEMENT

REZ INFERIEUR et REZ SUPERIEUR

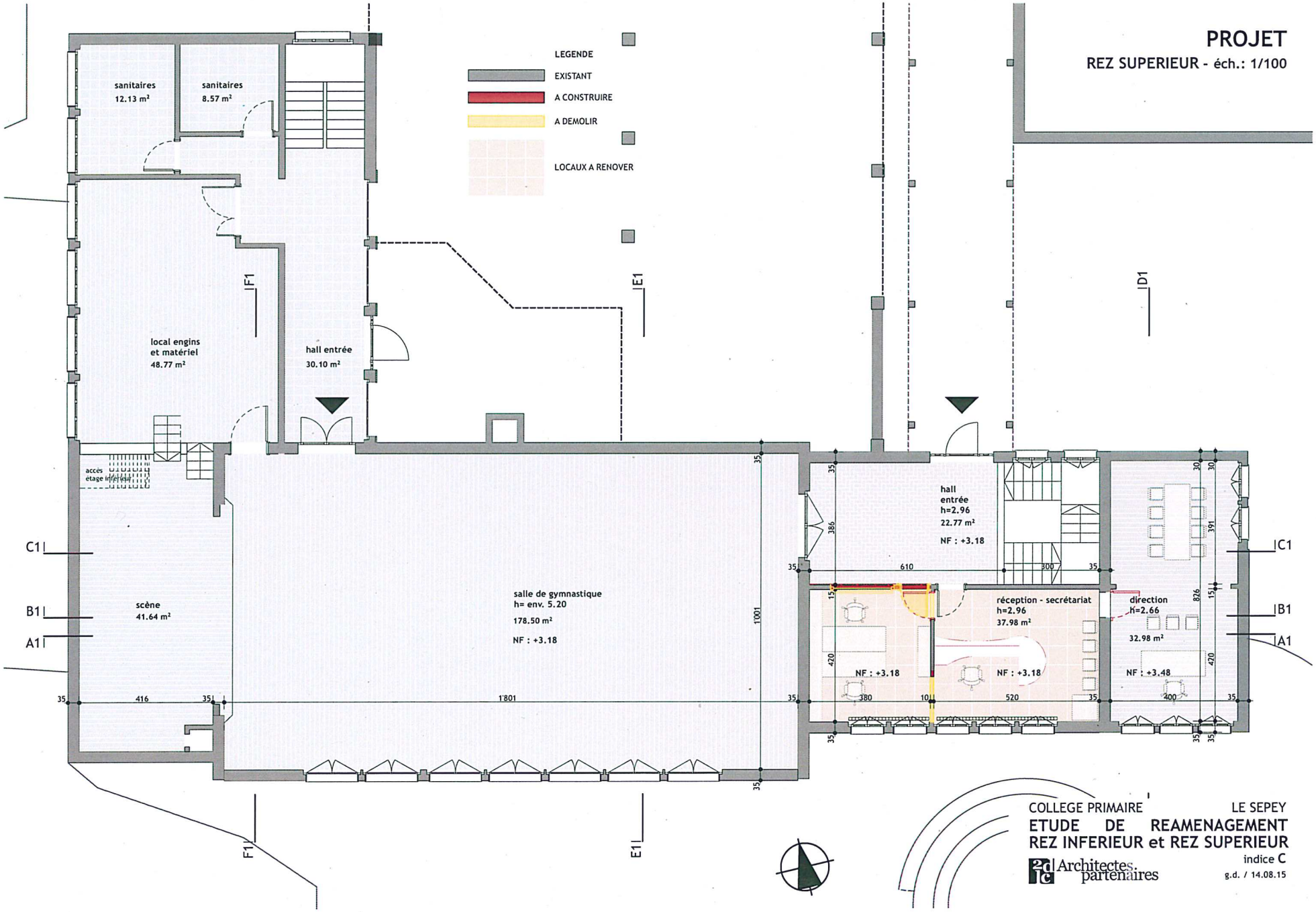
indice C

g.d. / 14.08.15

2dlc Architectes partenaires

PROJET

REZ SUPERIEUR - éch.: 1/100



COLLEGE PRIMAIRE — LE SEPEY

ETUDE DE REAMENAGEMENT

REZ INFERIEUR et REZ SUPERIEUR

indice C

g.d. / 14.08.15

2dc Architectes partenaires